



UCL  
Programme  
d'études  
2024 - 2025

## Approfondissement en sciences informatiques

### Table des matières

Introduction .....	2
--------------------	---



## APPSINF - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme vise à élargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences dans différents domaines disciplinaires en sciences

## o Contenu:

## o Cours obligatoires

○ LINFO1212	Projet d'approfondissement en sciences informatiques	Eric Piette	PS [q1] [30h+30h] [5 Crédits] 	x	
○ LINFO1311	Interface homme-machine	Jean Vanderdonckt	PS [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 	x	x
○ LINFO1210	Systèmes d'information et gestion de projets informatiques	Manuel Kolp	PS [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 	x	
○ LINFO1122	Méthodes de conception de programmes	Charles Pecheur	PS [q1] [30h+30h] [5 Crédits] 		x
○ LINFO1131	Concurrent programming concepts	Peter Van Roy	PS [q1] [30h+30h] [5 Crédits]  > Facilités pour suivre le cours en français		

## APPSINF - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiant-es inscrit-es aux programmes de bachelier en sciences informatiques (organisés à Louvain-La-Neuve et Charleroi).

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiants inscrits aux deux bacheliers en sciences informatiques (Louvain-La-Neuve et Charleroi).

### PÉDAGOGIE

Les étudiants se voient proposer un programme basé notamment sur la "pédagogie active", ce qui les amène à prendre une part active dans la gestion de leur formation.

Des dispositifs pédagogiques variés sont mis en place dans les cours: cours magistraux, projets, séances d'exercices, travaux individuels et de groupe. Ces dispositifs placent les étudiants au centre de leurs apprentissages et visent à leur faire acquérir des compétences plus diversifiées et approfondies en informatique.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [le règlement des études et des examens](#)).

Une session d'examens est organisée au terme de chaque quadrimestre : en janvier, en juin et en septembre.

Les examens échoués en janvier ne peuvent être représentés qu'en septembre.

La plupart des enseignements comportent au moins une évaluation en cours de quadrimestre (évaluation continue).

Les évaluations sont écrites ou orales. Les modalités particulières d'évaluation pour tous les enseignements sont annoncées dès le début de chaque période de formation. En particulier, certains projets et travaux à réaliser en cours de quadrimestre ne pourront pas être refaits à une autre période.

Pour en savoir plus sur les modalités d'évaluation, l'étudiant est invité à consulter la fiche descriptive des activités.

*Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.*

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Cet approfondissement ne donne pas directement accès à un master.

Cependant, comme il est réservé aux étudiants du bachelier en sciences informatiques, ces étudiants ont naturellement accès aux masters en sciences informatiques.

### GESTION ET CONTACTS

#### Gestion du programme

Entité	SST/EPL/INFO
Entité de la structure	Commission de programme - Sciences informatiques et ingénieur civil en informatique ( <a href="#">INFO</a> )
Dénomination	Ecole polytechnique de Louvain ( <a href="#">EPL</a> )
Faculté	Secteur des sciences et technologies ( <a href="#">SST</a> )
Secteur	INFO
Sigle	Place Sainte Barbe 2 - bte L5.02.01
Adresse de l'entité	1348 Louvain-la-Neuve
	Tél: <a href="tel:+32210473150">+32 (0) 10 47 31 50</a> - Fax: <a href="tel:+32210450345">+32 (0) 10 45 03 45</a>

Responsable académique du programme: [Pierre Schaus](#)

Personne(s) de contact

- Conseillère aux études: [Cécile Lombart](#)

## ORGANISATION PRATIQUE

---

Inscription à l'approfondissement

### 1. Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi les approfondissements auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant sera automatiquement ré-inscrit au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

### 2. Horaire des cours

Afin de permettre aux étudiants de SINC1BA de suivre l'approfondissement en sciences informatiques à Louvain-La-Neuve, les cours seront donnés en trois matinées ou après-midi par semaine. Les temps de midi sont suffisants pour faire les trajets.

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

### 3. Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

### 4. Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaire-des-examens.html>